



## Conseil de sécurité

Soixante et unième année

**5415<sup>e</sup>** séance

Mercredi 19 avril 2006, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

|                    |   |                     |
|--------------------|---|---------------------|
| <i>Président :</i> | M. Zhang Yishan .....                                   | (Chine)             |
| <i>Membres :</i>   | Argentine .....   | M. Mayoral          |
|                    | Congo .....   | M. Ikouebe          |
|                    | Danemark .....  | M. Faaborg-Andersen |
|                    | États-Unis d'Amérique .....                             | M. Bolton           |
|                    | Fédération de Russie .....                              | M. Shcherbak        |
|                    | France .....  | M. de La Sablière   |
|                    | Ghana .....   | Nana Effah-Apenteng |
|                    | Grèce .....   | M. Vassilakis       |
|                    | Japon .....   | M. Kitaoka          |
|                    | Pérou .....   | M. de Rivero        |
|                    | Qatar .....   | M. Al-Bader         |
|                    | République-Unie de Tanzanie .....                       | M. Manongi          |
|                    | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ... | M. Thomson          |
|                    | Slovaquie .....   | M. Burian           |

### Ordre du jour

Exposés du Ministre des affaires étrangères et du Ministre de la défense de l'Ouganda

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 10 h 15.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Exposés du Ministre des affaires étrangères et du Ministre de la défense de l'Ouganda**

**Le Président** (*parle en chinois*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Ouganda une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

*Sur l'invitation du Président, M. Sam Kutesa (Ouganda) et M. Amama Mbabazi (Ouganda) prennent place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en chinois*) : Au nom du Conseil, je souhaite une chaleureuse bienvenue au Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda, S. E. M. Sam Kutesa, et au Ministre de la défense de l'Ouganda, S. E. M. Amama Mbabazi.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda, S. E. M. Sam Kutesa.

**M. Kutesa** (Ouganda) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation et en mon nom propre, je voudrais féliciter la République populaire de Chine à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril 2006.

Les membres se rappelleront que lors du débat du Conseil de sécurité en janvier 2006 sur la situation dans la région des Grands Lacs, j'ai eu l'occasion d'évoquer la question de l'organisation terroriste Armée de résistance du Seigneur (LRA), qui menace la paix et la sécurité régionales dans le nord de l'Ouganda, le Sud-Soudan et l'est de la République démocratique du Congo. J'ai également informé les membres de la décision de mon gouvernement d'établir

un mécanisme conjoint de coordination et de contrôle de haut niveau entre le Gouvernement ougandais, l'ONU, les principaux pays partenaires et des représentants d'organisations non gouvernementales pour appuyer la stratégie et le plan d'action mis au point par le Gouvernement en vue de répondre à la situation humanitaire et de gérer la réinstallation des personnes déplacées dans le nord de l'Ouganda.

Mon collègue, M. Amama Mbabazi, abordera la question de l'organisation terroriste LRA, qui menace la paix et la sécurité régionales dans le nord de l'Ouganda, le Sud-Soudan, et en République démocratique du Congo. Je me contenterai donc de présenter aux membres du Conseil un exposé sur le comité mixte de suivi et sur le plan d'urgence pour l'intervention humanitaire dans les zones du Nord de l'Ouganda touchées par la LRA, qui sera lancé le 26 avril à Kampala par le Président Museveni.

Le Gouvernement ougandais a adopté un mécanisme conjoint de coordination et de contrôle de haut niveau dirigé par le Gouvernement et un plan d'action d'urgence dans cinq thèmes précis : cessation des hostilités et sécurité régionale; renforcement de la protection de la population civile; renforcement de l'assistance humanitaire en faveur des personnes déplacées; consolidation de la paix et réconciliation; retour et réinstallation des personnes déplacées. Le Gouvernement espère également finaliser, d'ici août 2006, un plan global de paix, de redressement et de développement à long terme pour le nord de l'Ouganda.

Le mécanisme conjoint de coordination et de contrôle comprendra les éléments suivants.

Tout d'abord, un comité mixte de suivi, présidé par le Premier Ministre de l'Ouganda, qui se réunira une fois par mois pour prendre des décisions cruciales et coordonner l'action pour le plan humanitaire d'urgence. Ce sera donc un petit organe efficace qui comprendra une vingtaine de représentants du Gouvernement, de l'ONU et d'organisations de la société civile.

Deuxièmement, il y aura deux sous-comités : l'un sur la consolidation de la paix et la reconstruction et l'autre sur la protection, l'assistance humanitaire et le retour des personnes déplacées. Ces sous-comités, qui reflèteront le renforcement des structures de coordination existantes, comprendront des institutions gouvernementales et des partenaires dans des domaines

pertinents afin d'assurer la coordination et le travail de mise en œuvre et de faire rapport au comité mixte de suivi.

Troisièmement, il y aura un secrétariat renforcé au sein du Bureau du Premier Ministre, doté d'un effectif et de ressources suffisants pour appuyer le comité mixte de suivi et ses sous-comités.

Le comité mixte de suivi sur les zones du nord touchées par la LRA sera notamment chargé de cerner, de discuter et de suivre les questions liées au plan d'action d'urgence pour l'intervention humanitaire dans les zones touchées par la LRA; de fournir des conseils sur les domaines d'action au Gouvernement, aux partenaires clefs et à d'autres parties prenantes; d'établir un cadre de référence et de mobiliser les ressources nécessaires à la mise œuvre du plan d'action humanitaire d'urgence; et de s'assurer que ses décisions sont appliquées par les ministères et les institutions compétents.

La Commission mixte de contrôle devra veiller à la mise en œuvre en temps voulu du plan d'action d'urgence conçu pour améliorer la situation humanitaire des personnes déplacées grâce à la consolidation de la paix et le suivi des processus de réconciliation aux niveaux individuel, communautaire et national; au renforcement de la protection des personnes déplacées; à l'amélioration de leur condition grâce à la prestation de services sociaux de base et la réduction des taux de mortalité et de morbidité; et en appuyant vigoureusement le retour et la réinsertion des personnes déplacées.

Comme cela est indiqué dans le tableau du plan d'action d'urgence pour les interventions humanitaires dans les zones du nord de l'Ouganda touchées par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), qui a été distribué, chaque priorité indique les actions clefs, les résultats escomptés, et les institutions et mécanismes de coordination pertinents. Comme le Conseil le notera, le tableau approuvé à Kampala entre le Gouvernement, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les pays constitutifs de la région le 12 avril 2006, reflète des critères généraux. Cela s'explique par le fait que les actions concrètes, les indications techniques et les critères seront précisés au sein des organes gouvernementaux sectoriels et des groupes de coordination dans les 30 jours qui viennent. On s'attend notamment à ce que les critères concernant la réduction des taux de mortalité parmi les personnes

déplacées soient élaborés par une équipe spéciale comprenant le Ministère de la santé, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF); les critères techniques concernant la paix et la réconciliation seront précisés par le groupe de travail sur l'amnistie, etc.

En consultation avec l'ONU et les partenaires constitutifs du groupe, le Gouvernement ougandais a également mis en place un petit groupe de sécurité régionale dont l'objectif est d'examiner la question de l'organisation terroriste LRA. Le groupe de sécurité se concentrera, entre autres, sur un mécanisme militaire régional mixte comprenant l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Soudan, ainsi que la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) pour désarmer la LRA dans le sud du Soudan et dans le parc national de Garambe, en République démocratique du Congo; la facilitation et la coopération avec la Cour pénale internationale pour exécuter les mandats d'arrêt contre les dirigeants de la LRA; et sur le renforcement et la promotion du dialogue entre le Gouvernement ougandais et les commandants de rang intermédiaire de la LRA afin d'assurer un règlement pacifique du conflit du nord de l'Ouganda.

Je tiens à informer le Conseil que le Gouvernement ougandais travaille actuellement avec ses partenaires de développement sur une stratégie de paix, de relèvement et de développement pour le nord de l'Ouganda. Le plan d'action de notre gouvernement comprend les éléments suivants. Le premier a trait au lancement et à la mise en œuvre du comité de mécanisme conjoint dirigé par le Gouvernement et du plan d'urgence relatif à l'intervention humanitaire dans le nord de l'Ouganda. Le deuxième se rapporte à l'élaboration et à l'adoption du programme de développement pour le relèvement ainsi que sa mise en œuvre. Le Gouvernement et tous les organismes s'appuieront sur ce programme comme base pour atteindre les objectifs à court, moyen et long terme de paix, de redressement, de reconstruction et de développement après le conflit. Les programmes en cours, tels que la politique nationale concernant les personnes déplacées et le Fonds d'action sociale pour le nord de l'Ouganda, seront intégrés à ce programme de développement pour le relèvement.

Le troisième élément concerne l'organisation d'une conférence d'annonces de contributions ou de

donateurs concernant le plan de redressement et de développement pour le nord de l'Ouganda. Le quatrième est un engagement de notre gouvernement à accroître le financement des programmes et projets pour le nord de l'Ouganda par le budget national et d'autres ressources nationales. En effet, des arrangements ont été pris pour fournir des allocations budgétaires spécifiques au nord de l'Ouganda dans le cadre du plan de dépenses à moyen terme pour les années fiscales 2006-2007 et 2008-2009. Le cinquième élément de ce plan concerne le renforcement de la présence de la police civile et des systèmes de justice civile et de justice transitionnelle dans le nord de l'Ouganda. Le sixième élément a trait au renforcement de la capacité des Forces de défense populaires de l'Ouganda pour éliminer les éléments restants de la LRA et protéger les camps de personnes déplacées et les zones de repeuplement dans le nord de l'Ouganda.

Le septième élément porte sur le retour volontaire des personnes déplacées grâce à un processus de décongestionnement accéléré des camps de personnes déplacées et d'autres méthodes afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, c'est-à-dire en renforçant la justice et l'ordre public. Le huitième élément consiste à améliorer les services fournis afin de surmonter les défis posés par la mortalité et la morbidité, l'analphabétisme, etc., et le dernier élément consiste à renforcer la direction de notre gouvernement en ce qui concerne la prestation des services sociaux grâce au renforcement des capacités et à la mise en place de mécanismes visant à motiver et à retenir le personnel professionnel au sein des gouvernements locaux dans les zones touchées.

Avant de conclure sur la situation humanitaire dans le nord de l'Ouganda, je voudrais faire un commentaire sur le rapport publié par plusieurs organisations non gouvernementales qui œuvrent dans le nord de l'Ouganda, intitulé « Counting the cost: Twenty years of war in northern Uganda », qui a été publié pour coïncider avec la visite du Secrétaire général adjoint Jan Egeland dans mon pays au début du mois d'avril 2006. Il ne fait aucun doute qu'en raison des menaces émanant des activités de la LRA, la situation humanitaire des personnes déplacées est inacceptable. Il est, cependant, tout aussi inacceptable que certaines organisations non gouvernementales internationales tentent d'exploiter les malheurs des personnes déplacées pour promouvoir leurs activités de plaidoyer à des fins politiques et pour mobiliser des

ressources, pour servir leurs propres intérêts. Le rapport évoque la myriade d'échecs essuyés par mon gouvernement et la communauté internationale pour protéger les civils dans les camps de personnes déplacées et pour régler le conflit de la LRA par des moyens pacifiques. Il affirme qu'il y a actuellement davantage de morts dans le nord de l'Ouganda qu'en Iraq.

Tout d'abord, le rapport ne rend pas compte, comme l'a noté M. Egeland lors de sa récente visite dans la région, que des progrès ont été réalisés dans certaines régions de l'Ouganda du nord grâce aux efforts conjoints de notre gouvernement et de nos partenaires de développement pour mettre en œuvre des mesures d'aide humanitaire afin de fournir des services sociaux de base tels que la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement. Par exemple, 40 à 60 % des personnes déplacées dans les sous-régions du Teso et du Lango ont été réinstallées. Le nombre d'enfants « navetteurs nocturnes » dans la ville de Gulu est passé de 40 000 à 6 300 grâce à la paix qui règne maintenant dans le district. La sécurité ayant été renforcée autour des camps de personnes déplacées, on a pu décongestionner considérablement les camps, et le nombre de leurs occupants a été ramené au niveau de celui des membres d'une paroisse, ce qui a permis une meilleure prestation des services sociaux, un accès renforcé à la terre pour la productivité et une dépendance moindre à l'égard des dons alimentaires. En effet, les taux de vaccination s'élèvent à plus de 90 %; l'utilisation des moustiquaires pour lutter contre le paludisme s'élève à 30 %; la malnutrition a été réduite de 50 %; et la remise en état de plusieurs centres de santé a commencé.

Deuxièmement, le rapport des organisations non gouvernementales a utilisé des chiffres tirés d'un projet d'étude inexact sur les taux de mortalité dans les camps de personnes déplacées en 2005, qui avait été demandé par le Ministère de la santé, l'UNICEF et l'OMS. Le taux de 1,54 décès pour 10 000 personnes par jour dans le nord de l'Ouganda ne tient pas compte de la moyenne de l'Afrique sub-saharienne qui est de 1,1 décès pour 10 000 personnes par jour. L'équipe technique n'a pas utilisé une méthodologie de recherche scientifique. Une équipe crédible du Ministère de la santé, de l'OMS et de l'UNICEF a été mise en place afin de fournir des données plus exactes sur les taux de mortalité dans les camps de personnes déplacées.

Troisièmement, les Forces de défense populaires de l'Ouganda ont veillé à ce que les 232 camps de personnes déplacées soient non seulement gardés mais à ce qu'ils reçoivent également des fournitures. Cela signifie que les Forces ont garanti la sécurité des voies d'acheminement de l'aide, outre ses activités de recherche des terroristes dans les brousses du nord de l'Ouganda ou du sud du Soudan.

J'espère sincèrement que la communauté internationale fournira l'appui nécessaire à la Commission mixte de contrôle et au plan d'action d'urgence relatif à l'assistance humanitaire dans les zones du nord de l'Ouganda touchées par la LRA, et que le Conseil de sécurité appuiera fermement les efforts régionaux visant à désarmer la LRA et à remettre ses dirigeants à la communauté internationale.

Avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais maintenant passer la parole à mon collègue, M. Amama Mbabazi, Ministre de la défense, pour qu'il formule des observations sur la sécurité régionale.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda de sa déclaration. Je le remercie également des félicitations qu'il a adressées à mon pays à l'occasion de notre accession à la présidence du Conseil ce mois.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Amama Mbabazi, Ministre de la défense de l'Ouganda.

**M. Mbabazi** (Ouganda) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de me joindre à mon collègue le Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda pour féliciter la République populaire de Chine de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril 2006.

Mon collègue a parlé du lien entre la création d'un comité mixte de suivi pour répondre à la situation humanitaire d'urgence et la nécessité d'un mécanisme régional de sécurité concernant l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) en tant que menace à la paix et la sécurité régionales en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Soudan.

C'est un grand honneur pour moi que d'intervenir devant le Conseil de sécurité à propos de la situation en matière de sécurité dans le nord de l'Ouganda et du rôle que la communauté internationale, notamment l'Organisation des Nations Unies, peut jouer pour parvenir à éliminer complètement les activités terroristes infligées à la population du nord de

l'Ouganda par le groupe qui se fait appeler Armée de résistance du Seigneur (LRA). Le Gouvernement ougandais apprécie que le Conseil ait condamné la LRA et ses activités terroristes à l'encontre du peuple ougandais et dans la région dans plusieurs résolutions, notamment les résolutions 1653 (2006) et 1663 (2006). Nous espérons que le Secrétaire général, dans son rapport au Conseil sur la LRA, présentera un plan d'action global en vue d'éliminer totalement le fléau du terrorisme dont notre pays et la région sont depuis bien longtemps les victimes.

Je tiens aussi à faire part au Conseil de notre analyse de la LRA en tant que menace à la paix et la sécurité régionales en Ouganda, au Soudan et en République démocratique du Congo, et dessiner les grandes lignes de nos propositions relatives à la marche à suivre pour faire en sorte que la communauté internationale appuie le désarmement et la démobilisation de la LRA ainsi que l'arrestation de ses dirigeants, qui ont été inculpés par la Cour pénale internationale.

La lutte menée par l'Ouganda contre la LRA et d'autres forces négatives appuyées de l'étranger – y compris l'Alliance des forces démocratiques (ADF) et la Popular Resistance Army (PRA) – qui agissent contre l'Ouganda à partir de la République démocratique du Congo et du Soudan a été longue et laborieuse. La LRA est un élément des séquelles de notre histoire post-coloniale, couvrant la période des gouvernements d'Idi Amin et de Milton Obote.

Depuis le lancement de l'opération *Iron Fist* en 2002, les Forces de défense populaires de l'Ouganda (FDPU) ont exercé sur la LRA une pression militaire soutenue, qui a permis de dégrader ses forces, dont l'effectif est passé d'environ 5 000 – dont entre 2 500 et 3 000 combattants armés – qui étaient dans le sud du Soudan en mars 2002 à un effectif actuel estimé à environ 500, avec 120 à 150 combattants armés, en République démocratique du Congo sous le commandement de Kony et de son adjoint Vincent Otti. Il y a aussi quelques éléments résiduels en Ouganda, dispersés dans la région d'Acholi, dans le nord. La LRA s'est déplacée en République démocratique du Congo en tant que force en fuite se cachant des FDPU en Ouganda et fuyant les efforts conjoints des FDPU, de l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) et des Forces armées soudanaises dans la région de l'Equatoria orientale dans le sud du Soudan.

Nous savons maintenant que la LRA opère principalement dans le Parc national de Garamba en République démocratique du Congo, dans la zone de Faradje-Morobo-Aba. Dans un discours que j'ai prononcé au cours d'une réunion en mars des quatre pays concernés et d'autres parties prenantes, j'ai détaillé les caractéristiques de cette zone et des activités de la LRA à partir du Parc national de Garamba. Nous allons distribuer le texte de ce discours, accompagné d'une carte montrant la région dont je parle. Elle se situe entre Juba et Yei, dans le sud du Soudan, et Faradje-Morobo-Aba, dans le nord de la République démocratique du Congo.

Les principales préoccupations de l'Ouganda sont les suivantes. Tandis que la LRA en tant que groupe terroriste a subi une très forte dégradation de sa puissance et se trouve au bord de la défaite aux mains des FDU, l'Ouganda est vivement préoccupé de constater que la LRA reconstitue lentement ses capacités, essentiellement dans cette zone. Comme je l'ai dit, lorsque ces forces ont quitté le sud du Soudan, elles étaient en pleine débandade. Mais dans le Parc national de Garamba, elles ont eu le temps de se regrouper, de se reposer et de recommencer le recrutement. C'est pourquoi nous sommes très préoccupés par le fait que la LRA utilise le Parc national de Garamba dans le nord de la République démocratique du Congo comme sanctuaire pour y parvenir. Kony dispose de capacités; il a d'ailleurs commencé à recruter au moyen d'enlèvements, comme il en est coutumier – non pas en Ouganda cette fois, mais dans le sud du Soudan et en République démocratique du Congo. Kony peut donc accroître ses effectifs, les réorganiser et devenir une plus grave menace potentielle à la paix et la sécurité régionales en Ouganda, au Soudan, en République démocratique du Congo et peut-être même en République centrafricaine.

La LRA va probablement tenter d'opérer une liaison avec l'Alliance des forces démocratiques (ADF) et d'autres forces négatives en République démocratique du Congo en vue d'attaquer l'Ouganda. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, et comme tous les membres le savent, l'Ouganda n'aurait alors pas d'autre choix que d'agir en état de légitime défense. L'attaque menée en 1996 en Ouganda par l'ADF – qui est née au Soudan et a été renforcée et en fait entraînée par Al-Qaida – a été la cause de l'intervention de l'Ouganda en République démocratique du Congo en 1997 et 1998, comme le

Conseil le sait bien et comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire ici même.

Nous sommes donc très préoccupés à l'idée que, si l'on laisse Kony reconstituer ses forces, il va s'allier avec toutes ces forces négatives qui sont le reliquat des forces restées au Congo, et qui avaient été la raison de notre participation à la guerre en République démocratique du Congo. Nous espérons que cela ne va pas se passer. Nous avons fait tout notre possible pour nous entendre avec les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Soudan ainsi qu'avec la communauté internationale, afin d'éviter que cela ne se reproduise.

La Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) a eu des contacts avec la LRA. Au départ, lorsque la LRA a pénétré dans le Parc national de Garamba, des représentants de la MONUC ont organisé une réunion avec la LRA, pour lui demander de quitter le Congo et retourner au Soudan. Des représentants du Gouvernement de la République démocratique du Congo ont participé à la réunion, et ont en fait même escorté la LRA jusqu'à la frontière après qu'elle a accepté de rentrer au Soudan. Malheureusement, la LRA n'a pas tenu parole et elle est retournée dans le Parc national de Garamba. La MONUC a tenté de l'attaquer et c'est ce qui a mené au triste décès de huit soldats de la paix guatémaltèques, en janvier de cette année.

Depuis lors, la MONUC a disposé de deux compagnies – deux corps – dans cette zone, à environ seulement 50 kilomètres de l'emplacement des forces de la LRA, à Garamba Park. De plus, les forces gouvernementales de la République démocratique du Congo ont une force de la taille d'un bataillon située à environ 50 kilomètres de là où Kony et la LRA ont établi leur campement.

Telle est la situation à l'heure actuelle. Kony, s'en servant comme base, a attaqué un complexe du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et un camp au Sud-Soudan, et il a continué, comme je l'ai dit plus tôt, de s'en servir comme base pour recruter et constituer une force depuis cette région.

La MONUC et la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) n'ont par conséquent pas pris de mesures décisives contre la LRA, basée à la fois au Sud-Soudan et dans le nord du Congo.

Il importe par conséquent que les parties prenantes régionales fassent des efforts conjoints, avec l'appui de la communauté internationale, afin de désarmer, de capturer ou d'arrêter les dirigeants terroristes inculpés de la LRA et de les remettre à la Cour pénale internationale à La Haye. L'Ouganda proposerait par conséquent les éléments suivants comme moyen de progresser.

Premièrement, les Gouvernements du Soudan et de la République démocratique du Congo devraient faire tout ce qui est nécessaire pour veiller à ce que les terroristes de la LRA soient désarmés et les dirigeants inculpés arrêtés. Il faudrait également exercer des pressions sur tous les autres parties et individus qui aident la LRA pour qu'ils arrêtent immédiatement de le faire.

Deuxièmement, il faudrait que l'Ouganda et la République démocratique du Congo concluent dès que possible un mémorandum d'accord, semblable à celui auquel l'Ouganda est parvenu avec le Soudan, selon lequel les FDPU seraient autorisées à pénétrer sur le territoire de la République démocratique du Congo et à remettre les terroristes de la LRA. Ces opérations devraient être placées sous le contrôle étroit de structures internationales telles que la MONUC, qui a déjà une présence au Congo, comme je l'ai dit plus tôt.

Troisièmement, il faudrait que les opérations qui sont menées par les forces nationales et internationales contre la LRA soient fortement coordonnées. Nous pensons que la SPLA – les forces du Gouvernement soudanais – qui occupe le territoire où Kony opère; la MINUS, qui est au Soudan; la MONUC, qui est au Congo; et les forces gouvernementales de la République démocratique du Congo doivent coordonner les opérations contre la LRA. Nous devons élaborer un programme opérationnel conjoint auquel nous participerons tous pour nous débarrasser de la LRA et de sa présence au Congo.

Quatrièmement, il faut établir un mécanisme régional comportant la République démocratique du Congo, l'Ouganda, le Soudan, la MONUC et la MINUS pour régler le problème de la LRA. L'Ouganda, pour sa part, a déjà établi une équipe pour prendre part à ce mécanisme proposé.

Cinquièmement, sur cette toile de fond, la MONUC et la MINUS devraient être autorisées à employer tous les moyens nécessaires pour désarmer les terroristes de la LRA et pour arrêter leurs dirigeants inculpés.

Sixièmement, il faudrait examiner la possibilité de donner mandat à un pays ou à une puissance régionale et de lui accorder les capacités pertinentes pour régler la question de la LRA, comme cela a été le cas avec l'opération Artémis dirigée par la France en République démocratique du Congo en 2003 et avec la force dirigée par l'Australie au Timor-Leste, également en 2003.

Je souhaite informer le Conseil que le 30 mars 2006 nous avons eu à Kampala une interaction utile avec les membres du groupe de sécurité sur la LRA, notamment le groupe des partenaires principaux, qui comprend les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Norvège et l'Afrique du Sud, et des représentants du Département des affaires politiques de l'ONU, la MONUC et la MINUS sur la question de la LRA. Nous espérons obtenir dans un futur proche l'engagement des Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Soudan en ce qui concerne nos propositions.

Enfin, je souhaite prier le Conseil de sécurité d'appuyer des mesures vigoureuses, notamment l'attribution à la MONUC et à la MINUS de mandats pertinents pour désarmer par la force la LRA, et pour envoyer aux partisans de la LRA un message clair selon lequel le Conseil ne tolérera aucun appui.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je remercie le Ministre de la défense de l'Ouganda de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à mon pays à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil pour ce mois.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre d'une séance privée.

*La séance est levée à 10 h 45.*